

**DEMANDE D’AFFILIATION À LA FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC  
POUR UN NAGEUR NON AFFILIÉ À UN CLUB QUI DÉSIRE PARTICIPER À UN  
ÉVÉNEMENT DE NATATION EN EAU LIBRE SANCTIONNÉ PAR LA FNQ**

Événement : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe : Féminin \_\_\_\_\_ Masculin \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

**Coût d’affiliation à la Fédération de Natation du Québec pour l’événement : 12, 00 \$**

Note : Ce montant doit être remis au comité organisateur au moment de l’inscription. Le comité organisateur a l’obligation de retourner tous les formulaires et montant d’argent à la FNQ.

Les renseignements inscrits dans le présent formulaire seront utilisés par la Fédération de natation du Québec pour les fins suivantes : la constitution de sa liste annuelle des membres, le contrôle des catégories et des limites d’âge lors des compétitions, l’observance du règlement de sécurité et la classification des athlètes pour les fins de compétition. Les renseignements relatifs au nom, à l’adresse, au téléphone, à l’âge et au sexe du membre que l’on y retrouve seront transmis aux associations régionales et à Swimming/Natation Canada. Les renseignements inscrits dans le présent formulaire seront conservés au bureau de la Fédération et le membre concerné possède à cet égard un droit de consultation et de rectification.

**Le nageur devient un membre de l’organisation de l’événement pour le nombre de jours de l’activité sanctionnée par la FNQ.**

Je, soussigné(e), reconnait les risques et les dangers de la participation à des compétitions en eau libre. J’accepte librement et volontairement de participer à ces compétitions. Je déclare enfin avoir pris connaissance des règlements de sécurité de la Fédération de natation du Québec et j’accepte de m’y conformer. Pour l’enfant (17 ans et moins) sous ma charge, je déclare avoir pris connaissance de la déclaration ci-dessus et consent à ce qu’il participe à des épreuves de natation en eau libre.

\_\_\_\_\_

date

\_\_\_\_\_

Signature de l’athlète (18 ans et plus)

Signature du parent ou entraîneur

# **AFFILIATION INDIVIDUELLE À UNE ORGANISATION DE NATATION EN EAU LIBRE**

## **Politique de fonctionnement**

### **Organisateurs :**

- Tous les clubs et membres de la Fédération de natation du Québec, peuvent organiser des épreuves de natation en eau libre en autant qu'ils obtiennent une sanction dûment accordée.
- Les organisateurs indépendants doivent être membres de la Fédération de natation du Québec pour obtenir la sanction d'une épreuve de natation en eau libre.

### **Participants :**

- Tous les membres affiliés au programme régulier ou à celui des maîtres-nageurs de la FNQ ont accès au réseau de compétitions en eau libre sans frais supplémentaires.
- Les personnes désirant joindre l'organisation de l'événement uniquement pour participer à une ou des compétitions en eau libre organisées par cette organisation doivent acquitter les frais d'affiliations fixés par la FNQ avant de s'inscrire pour l'épreuve en eau libre.

### **Modalités de fonctionnement :**

- Les organisateurs de compétitions sont responsables de s'assurer que les maîtres-nageurs et les nageurs détiennent une affiliation en règle avant d'accepter leur inscription. Dans l'éventualité où les participants ne peuvent présenter une affiliation valide, l'organisateur devra affilier ces nageurs à son organisation, percevoir les frais d'affiliation requis par la Fédération de natation du Québec et retourner à la FNQ les dits frais. À défaut de percevoir les dites cotisations, l'organisateur devra acquitter lui-même ces frais à la FNQ.
- Les frais d'affiliation sont non-remboursables et l'affiliation est valide uniquement pour l'événement cité.
- Le paiement et les formulaires d'inscription doivent accompagner le rapport de la compétition transmis à la Fédération de natation du Québec après l'événement.

### **Droits et privilèges associés à l'affiliation à une organisation en eau libre :**

- permet au nageur de participer aux compétitions en eau libre organisées par cette organisation ;
  - engage les organisateurs et le nageur à respecter les règlements de la Fédération de natation du Québec et de Swimming/Natation Canada ;
  - protège les nageurs, les entraîneurs et les officiels, membres en règle de la FNQ, grâce à une police d'assurance accident ;
  - assure la compilation et la diffusion d'un classement provincial.
-